



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
21 JUIN 2021

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue lundi le 21 juin 2021 à 15 h 00 exceptionnellement à huis clos et par visioconférence en raison de la pandémie de la COVID-19 et tel que permis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président et à laquelle ont assisté :

M. Gabriel Michaud, vice-président
M. Eugène Jolicoeur, membre
Mme Nathalie Ricard, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, assistante secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies RAIM
M. Daniel Paquette, directeur des opérations RAIM

RÉSOLUTION NO : E45-06-2021
(Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E46-06-2021
(Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 mai 2021;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption du règlement numéro 123 – Règlement d'emprunt décrétant des travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et de réhabilitation de la conduite de refoulement et autorisant un emprunt au montant de 7 477 500 \$;
6. Renouvellement de la police Responsabilité civile pollution – Programme d'assurance de dommages 2021-2022;
7. Affaires nouvelles;
8. Période de questions;
9. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E47-06-2021
(Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 mai 2021)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 mai 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E48-06-2021
(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Gabriel Michaud

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 292 121,57 \$ et de 3002,12 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 113 834,17 \$ et de 7177,12 \$ préparées le 15 juin 2021 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E49-06-2021
(Adoption du règlement numéro 123 – Règlement d'emprunt décrétant des travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et de réhabilitation de la conduite de refoulement et autorisant un emprunt au montant de 7 477 500 \$)

ATTENDU l'avis de motion donné par le conseiller Gabriel Michaud à l'assemblée régulière du 17 mai 2021 par la résolution E43-05-2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement 123 a été déposé lors de cette même assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le règlement décrétant des travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et de réhabilitation de la conduite de refoulement et autorisant un emprunt au montant de 7 477 500 \$ soit adopté sous le numéro 123.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E50-06-2021
(Renouvellement de la police responsabilité civile pollution – Programme d'assurance de dommages 2021-2022)

ATTENDU QUE le Programme d'assurances de dommage de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) venait à échéance le 1^{er} mai 2021;

ATTENDU QUE la RAETM a reconduit le portefeuille de ses assurances pour la période du 1^{er} mai 2021 au 1^{er} mai 2022 à la firme de courtage BFL Canada risques et assurances inc., au montant de 101 991 \$ (taxes en sus) par la résolution E36-04-2021;

ATTENDU QU'au moment du renouvellement, l'assureur de la responsabilité civile pollution Markel a confirmé à la firme de courtage BFL qu'il ne renouvellerait pas la police d'assurance;

ATTENDU QU'une prolongation de ladite police a toutefois été accordée par l'assureur Markel jusqu'au 1^{er} juin 2021;

ATTENDU QUE les conditions de renouvellement pour la responsabilité civile pollution pour la période du 1^{er} juin 2021 au 1^{er} mai 2022 n'étaient pas encore connues par la firme courtage BFL lors du dépôt de la proposition de renouvellement datée du 29 avril 2021;

ATTENDU QUE suite aux démarches du courtier BFL, l'assureur SUM a déposé une proposition pour la responsabilité civile pollution pour la période du 1^{er} juin 2021 au 1^{er} mai 2022 au montant de 10 000 \$ plus les taxes applicables, portant ainsi le montant total du portefeuille d'assurances que détient la RAETM pour l'année 2021-2022 à 111 991 \$ (taxes en sus);

ATTENDU la recommandation de M. Simon Julien, premier directeur principal et responsable du Service de gestion des risques et assurance de dommages de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, datée du 25 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la RAETM entérine le renouvellement de la police responsabilité civile pollution pour la période du 1^{er} juin 2021 au 1^{er} mai 2022, pour un montant de 10 000 \$ (taxes en sus), le tout en conformité avec la proposition de la firme de courtage BFL Canada risques et assurances inc.

QUE la dépense soit financée par l'excédent de fonctionnement non affecté.

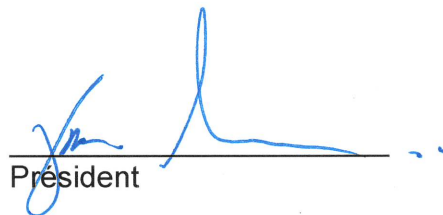
ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E51-06-2021
(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ


Président


Secrétaire-trésorière